

LA DÉCHÈTERIE

Comune di



San Rocco al Porto



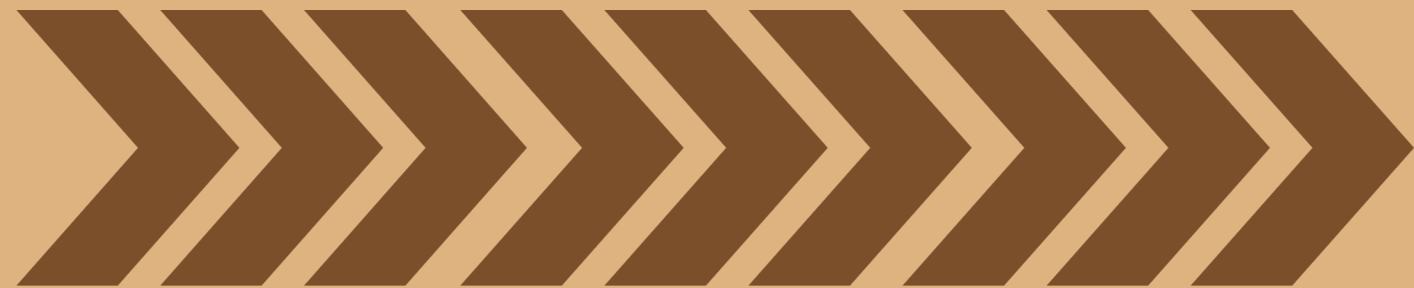
ÈcoConseil

LA DÉCHÈTERIE

C'est un espace communal aménagé où il est possible d'apporter les déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte, afin de favoriser le recyclage et de réduire les déchets résiduels.



Elle se situe Via 2 Giugno.

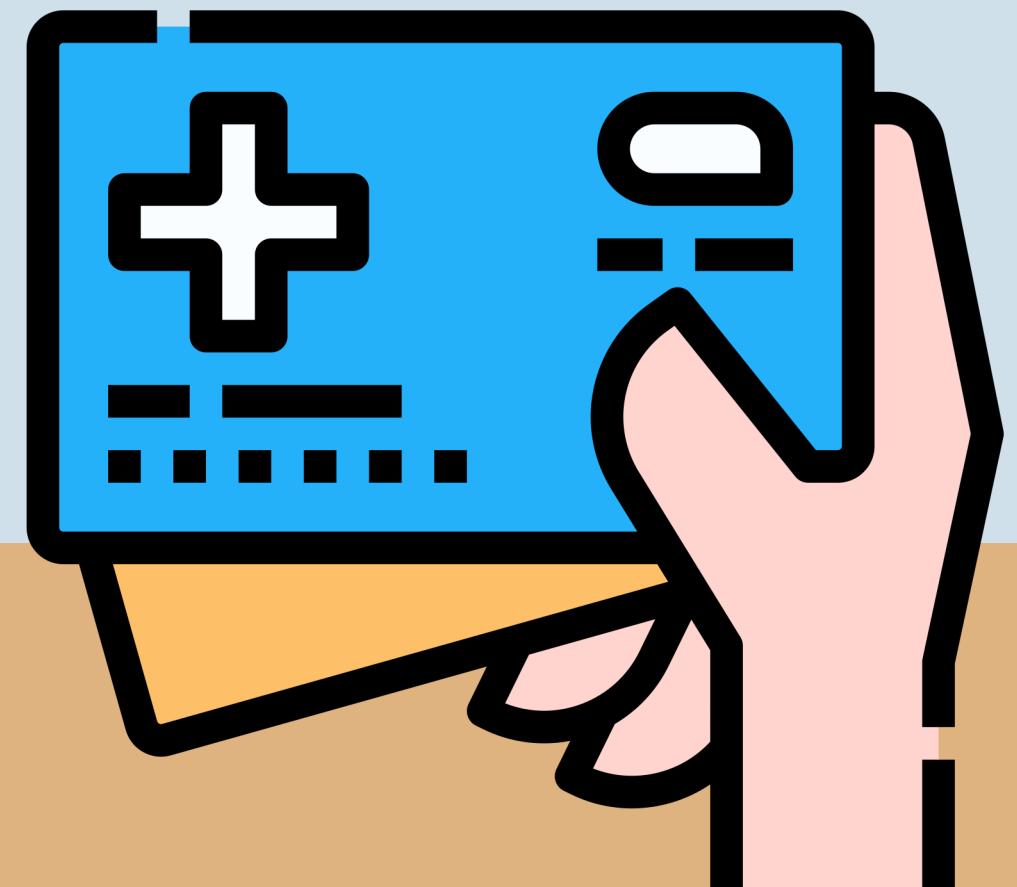


QUI PEUT UTILISER LA DÉCHÈTERIE?

Seuls les résidents ou propriétaires d'immeubles à San Rocco al Porto, inscrits à la taxe des déchets, peuvent utiliser la déchèterie. L'accès se fait par carte de santé/code fiscal.



L'accès est gratuit.



QUI PEUT UTILISER LA DÉCHÈTERIE?

La déchèterie n'est pas accessible aux entreprises, commerces ou activités artisanales, qui doivent éliminer leurs déchets par des accords avec des sociétés autorisées, conformément à la réglementation en vigueur.

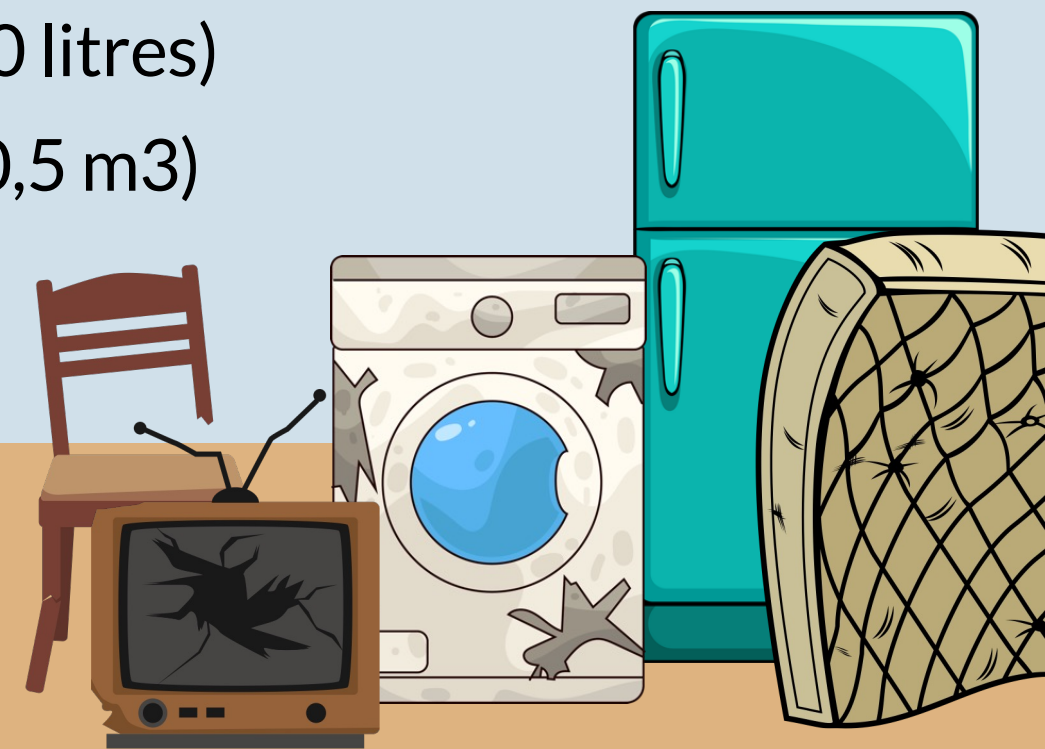


QUE PEUT-ON APPORTER?

A la déchèterie, il est possible de déposer:

- Déchets encombrants
- Bois
- Métaux et fer
- Petits et gros électroménagers
- Moniteurs, téléviseurs et ordinateurs
- Batteries and accumulateurs
- Toners et cartouches d'encre
- Peinturs et bombes aérosols
- Ampoules et néons
- Piles
- Emballages en matériaux mixtes
- Déchets verts de jardin
- Huiles végétales (max 20 litres)
- Huiles minérales (max 20 litres)
- Matériaux inertes (max 0,5 m3)

Des limites
quantitatives sont
fixées pour
certains déchets



COMMENT DÉPOSER LES DÉCHETS

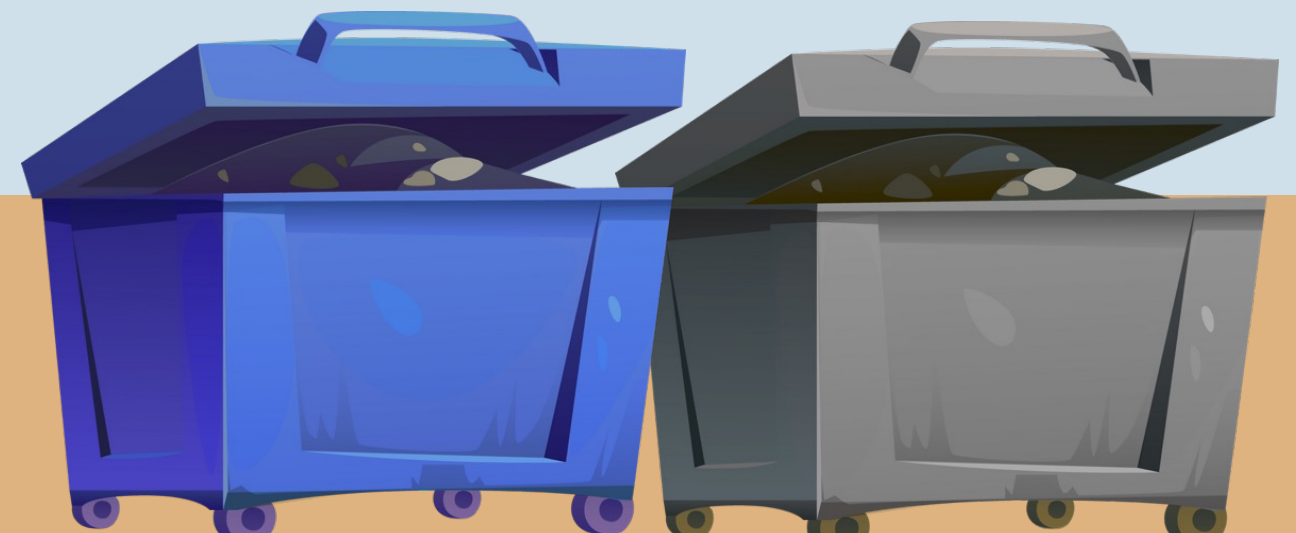
Pour déposer les déchets à la déchèterie, il est nécessaire de:

- Séparer les matériaux avant d'arriver
- Suivre les indications du personnel
- Rester sur place uniquement le temps nécessaire



Il est interdit de :

- abandonner des déchets à l'extérieur de la déchèterie
- accéder au site en dehors des horaires d'ouverture



HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture varient selon la saison estivale et la saison hivernale.



D'avril à octobre

- Marti et vendredi: 16h - 19h
- Jeudi: 9h - 12h
- Samedi: 10h - 12h et 16h - 19h.
- Dimanche: 10h - 12h

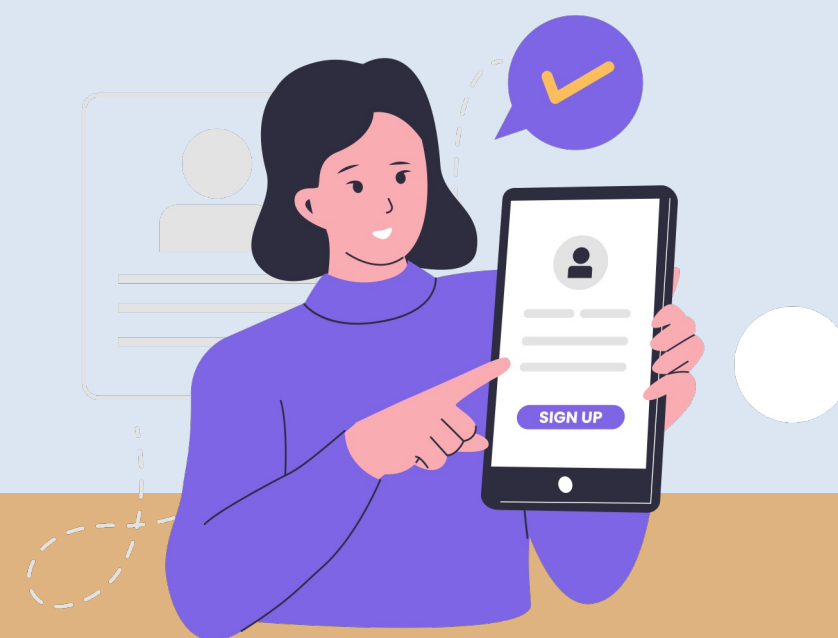


De novembre à mars

- Mardi et vendredi: 15h - 18h
- Jeudi: 9h - 12 h
- Samedi: 10h - 12h et 15h - 18 h.
- Dimanche: 10h - 12h

DES DOUTES ?

Si vous avez des doutes ou souhaitez plus d'informations, vous pouvez **contacter les bureaux communaux**, consulter le **site internet de la commune**, ou télécharger l'application **PULlamo**.





Comune di



San Rocco al Porto



EcoPillola n. 2 a cura degli Assessorati Ambiente e Decoro urbano